



Le Saint-Siège

***DISCOURS DU PAPE PIE XII
AUX PARTICIPANTS AU CONGRÈS
INTERNATIONAL D'ÉTUDES SOCIALES****

Salle du Consistoire - Samedi 3 juin 1950

Nous vous adressons Notre salut de bienvenue, membres du Congrès international d'études sociales et de l'Association Internationale sociale chrétienne, et Nous éprouvons un plaisir tout particulier à vous l'exprimer ici, en l'Année Sainte. Cette rencontre est plus qu'une heureuse coïncidence ; elle est, de votre part, la manifestation de vos propres dispositions. Elle est, pour Nous, le fondement d'une joyeuse espérance, que vos délibérations et vos résolutions contribueront, dans une large mesure, à faire mûrir les beaux fruits que Nous Nous promettons de cette année de retour et de réconciliation universelle, à savoir, le renouvellement et l'épanouissement, dans la grande communauté humaine, de l'esprit de justice, d'amour et de paix.

C'est, en effet, dans l'absence ou le déclin de cet esprit qu'il faut voir une des principales causes des maux dont souffrent, dans la société moderne, des millions d'hommes, toute l'immense multitude de malheureux, que le chômage affame ou menace d'affamer. C'est sur leur misère, sur leur découragement, que table l'esprit du mal, en vue de les détourner du Christ, le vrai, l'unique Sauveur, de les jeter dans le courant de l'athéisme et du matérialisme, pour les engager dans des mécanismes d'organisations sociales en contradiction avec l'ordre établi par Dieu. Éblouis par la lumière aveuglante de belles promesses, par l'audacieuse affirmation de succès incontrôlables, ils sont bien tentés de s'abandonner à de faciles illusions, qui ne peuvent manquer de les mener à de nouvelles et effroyables déflagrations sociales. Quel réveil leur ménage la réalité après ces beaux rêves dorés !

Seule, la coalition de tous les gens de bien du monde entier pour une action de grande envergure, loyalement comprise et en parfait accord, peut apporter le remède. Plus de ces œillères qui rétrécissent le champ visuel et réduisent le vaste problème du chômage à tenter simplement une meilleure distribution de la somme des forces physiques individuelles de travail dans le monde !

Il faut regarder bien en face, dans toute son ampleur, le devoir de donner à d'innombrables

familles, dans leur unité naturelle, morale, juridique, économique, un juste espace vital répondant, fût-ce dans une mesure modeste, mais tout au moins suffisante, aux exigences de la dignité humaine.

Arrière les préoccupations égoïstes de nationalités et de classes, qui puissent gêner le moins du monde une action loyalement entreprise et vigoureusement menée, dans la conspiration de toutes les forces et de toutes les possibilités sur toute la surface du globe, dans le concours de toutes les initiatives et de tous les efforts des individus et des groupes particuliers, dans la collaboration universelle des peuples et des États, chacun apportant sa contribution respective de richesses en matières premières, en capitaux, en main d'œuvre. Enfin, tous les participants de cet effort commun doivent apprécier le secours que lui apporte l'Église.

Le voilà la grand problème social, celui qui se dresse à la croisée des chemins à l'heure présente ! Qu'on l'achemine vers une solution favorable, fût-ce aux dépens d'intérêts matériels, au prix de sacrifices de tous les membres de la grande famille humaine. C'est ainsi qu'on éliminera un des facteurs les plus préoccupants de la situation internationale, celui qui, plus qu'aucun autre, alimente aujourd'hui la ruineuse « guerre froide », et menace de faire éclater, incomparablement plus désastreuse, la guerre chaude, la guerre brûlante.

Bien attardé se montrerait quiconque, dans les vieux pays d'industrie, penserait que, aujourd'hui, comme il y a un siècle ou même seulement un demi siècle, il ne s'agit que d'assurer à l'ouvrier salarié, dégagé des liens féodaux ou patriarcaux, outre la liberté de droit, celle aussi de fait. Pareille conception manifesterait la complète méconnaissance du nœud de la situation actuelle. Voilà déjà des dizaines d'années que, dans la plupart de ces pays, et souvent sous l'influence décisive du mouvement social catholique, s'est formée une politique sociale, marquée par une évolution progressive du droit du travail et, corrélativement, par l'assujettissement du propriétaire privé, disposant des moyens de production, à des obligations juridiques en faveur de l'ouvrier. Qui veut pousser plus avant la politique sociale dans cette même direction, heurte contre une limite, c'est-à-dire, là où surgit le danger que la classe ouvrière suive à son tour les errements du capital, qui consistaient à soustraire, principalement dans les très grandes entreprises, la disposition des moyens de production à la responsabilité personnelle du propriétaire privé (individu ou société) pour la transférer sous la responsabilité de formes anonymes collectives.

Une mentalité socialiste s'accommoderait fort bien d'une telle situation. Celle-ci ne serait pourtant pas sans donner de l'inquiétude à qui sait l'importance fondamentale du droit à la propriété privée pour favoriser les initiatives et fixer les responsabilités en matière d'économie.

Pareil danger se présente également lorsqu'on exige que les salariés, appartenant à une entreprise, aient le droit de cogestion économique, notamment quand l'exercice de ce droit relève, en fait, directement ou indirectement, d'organisations dirigées en dehors de l'entreprise. Or, ni la nature du contrat de travail, ni la nature de l'entreprise ne comportent nécessairement par elles-

mêmes un droit de cette sorte. Il est incontestable que le travailleur salarié et l'employeur sont également sujets, non pas objets de l'économie d'un peuple. Il n'est pas question de nier cette parité ; c'est un principe que la politique sociale a déjà fait valoir et qu'une politique organisée sur le plan professionnel ferait valoir plus efficacement encore. Mais il n'y a rien dans les rapports de droit privé, tels que les règle le simple contrat de salaire, qui soit en contradiction avec cette parité fondamentale. La sagesse de Notre Prédécesseur [Pie XI](#) l'a clairement montré dans l'Encyclique *Quadragesimo anno* et, conséquemment, il y nie la nécessité intrinsèque d'ajuster le contrat de travail sur le contrat de société. On ne méconnaît pas pour autant l'utilité de ce qui a été jusqu'ici réalisé en ce sens, de diverses manières, au commun avantage des ouvriers et des propriétaires (*Acta Ap. Sedis* vol. 23 pag. 199) ; mais en raison des principes et des faits le droit de cogestion économique, que l'on réclame, est hors du champ de ces possibles réalisations.

L'inconvénient de ces problèmes c'est qu'ils font perdre de vue le plus important, le plus urgent problème, celui qui pèse, comme un cauchemar, précisément sur ces vieux pays d'industrie ; Nous voulons dire l'imminente et permanente menace du chômage, le problème de la réintégration et de la sécurité d'une productivité normale, de celle qui, par son origine comme par sa fin, est intimement liée à la dignité et à l'aisance de la famille considérée comme unité morale, juridique et économique.

Quant aux pays, dont on commence aujourd'hui à envisager l'industrialisation, Nous ne pouvons que louer les efforts des autorités ecclésiastiques en vue d'épargner aux populations vivant jusqu'ici dans un régime patriarcal ou même féodal, et surtout en des agglomérations hétérogènes, la répétition des fâcheuses omissions du libéralisme économique au siècle dernier. Une politique sociale conforme à la doctrine de l'Église, soutenue par des organisations garantissant les intérêts matériels et spirituels du peuple, et adaptées aux présentes conditions de vie : une telle politique devrait être assurée du suffrage de tout vrai catholique sans aucune exception.

Même dans l'hypothèse de ces nouvelles industrialisations, le problème demeure tout entier et la question se pose encore à leur sujet : contribuent-elles, oui ou non, à la réintégration et à la sécurité de la saine productivité de l'économie nationale ? ou bien, ne font-elles que multiplier encore le nombre des industries toujours à la merci de nouvelles crises ? Et puis, quel souci aura-t-on de consolider et de développer le marché intérieur, rendu productif en raison de l'importance de ses besoins, là où le placement des capitaux n'est dirigé que par l'appât d'avantages éphémères et là où une illusoire vanité de prestige national détermine les décisions économiques ?

On n'a que trop fait l'essai de production en masse, d'exploitation jusqu'à l'épuisement de toutes les ressources du sol et du tréfonds ; surtout, on n'a que trop durement sacrifié à ces essais la population et l'économie paysannes. Également aveugle est la confiance quasi-superstitieuse dans le mécanisme du marché mondial pour équilibrer l'économie, et celle dans un État-

providence chargé de procurer à chacun de ses ressortissants, et dans toutes les circonstances de la vie, le droit à des exigences, au bout du compte irréalisables.

Devant le devoir pressant, dans le domaine de l'économie sociale, de proportionner la production à la consommation, sagement mesurée aux besoins et à la dignité de l'homme, la question de l'ordonnance et de l'établissement de cette économie sur le chapitre de la production se présente aujourd'hui au premier plan. Il ne faut en demander la solution ni à la théorie purement positiviste et fondée sur la critique néokantienne des « lois du marché », ni au formalisme tout aussi artificiel de la « pleine occupation ». Voilà le problème sur lequel Nous voudrions voir théoriciens et praticiens du mouvement catholique social concentrer leur attention et faire converger leurs études.

En gage de l'intérêt paternel que Nous portons à vos recherches et à vos travaux, sous les auspices de l'Esprit Saint, que Nous prions de vous combler de ses dons, Nous vous accordons de tout cœur, à vous, à tous les sociologues catholiques, dans la grande effusion de Notre cœur, Notre Bénédiction apostolique.

** Discours et messages-radio de S.S. Pie XII, XII,*
Douzième année de Pontificat, 2 mars 1950 - 1er mars 1951, pp. 99-103
Typographie Polyglotte Vaticane

A.A.S., vol. XXXXII (1950), n. 9 - 10, pp. 485 - 488.